



## Communiqué de presse POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Le code d'éthique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy adopté par le Conseil des commissaires

**Sorel-Tracy, le 21 septembre 2017** — C'est mardi soir qu'avait lieu la séance du Conseil des commissaires durant laquelle le code d'éthique a été adopté, en présence de plusieurs dizaines d'employés.

En effet, c'est suite à une recommandation du Protecteur de l'élève l'année dernière, de même qu'à la volonté des membres du Conseil des commissaires et des membres du Comité consultatif de gestion que l'élaboration d'un code d'éthique a débuté. À l'hiver 2017, les gestionnaires avaient travaillé à définir les valeurs organisationnelles prônées au sein de la planification stratégique de la Commission scolaire.

Même si elle n'était pas tenue de le faire, par souci de transparence, la Commission scolaire a choisi de consulter six groupes sur le contenu de ce code, période de consultation qui s'est déroulée du 23 mai au 30 juin 2017. Les syndicats des employés de soutien, des professionnels et des enseignants, de même que l'Association des directions d'établissements scolaires de la région de l'Acier (ADERA), l'Association québécoise des cadres scolaires - secteur Sorel-Tracy et les membres du Conseil ont été consultés. Le comité d'élaboration du code d'éthique, formé de la directrice générale, de cadres de services et de directions des trois ordres d'enseignement, a reçu l'ensemble des recommandations ou commentaires des divers groupes et a tenu compte de certains d'entre eux.

Ce code permet d'établir une ligne directrice se référant à nos valeurs organisationnelles qui guident nos actions quotidiennes, il permet aussi de signifier clairement les conduites attendues, il les encadre, les balise. De plus, il favorise de saines pratiques empreintes de respect.

Malgré les nombreux fondements légaux déjà existants et visant parfois que certains intervenants, il est important de mentionner que ce code s'applique à tout membre du personnel, stagiaire, bénévole, membre d'un conseil ou d'un comité, fournisseur de services et toute autre personne directement impliqués dans les activités de la Commission scolaire.

Le code d'éthique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy sera envoyé par courriel à tous les membres du personnel aujourd'hui et sera déposé sur la page d'accueil de notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.cs-soreltracy.qc.ca>.

Afin de s'assurer d'une compréhension commune de ce code, chacune des directions d'écoles, de centres ou d'unités administratives en fera la présentation à ses intervenants au cours des prochaines semaines.

En terminant, la Commission scolaire tient à rectifier une situation. Les directions d'établissements présentes à la séance du Conseil l'étaient à titre de membres de leur association qui assistent pratiquement à toutes les séances. Elles n'y étaient pas pour appuyer les accréditations syndicales qui sont en défaveur du code d'éthique, tel qu'il a été mentionné par un enseignant mardi soir. Cette rectification a été faite séance tenante par madame Élisabeth Joyal, directrice de l'École Saint-Gabriel-Lalemant et présidente de l'ADERA.

- 30 -

**Source :** Geneviève Handfield  
Directrice des communications et secrétaire générale  
Commission scolaire de Sorel-Tracy  
Téléphone : (450) 746-3990, poste 6011  
Site Web: [www.cs-soreltracy.qc.ca](http://www.cs-soreltracy.qc.ca)